

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-406

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118276-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2026-406

Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles - Subventions de fonctionnement aux associations Dédale, Agence Bordelaise de Médiation (ABMS) et financement de la Plateforme départementale de résorption (Fondation COS Alexandre Glasberg) - Conventions - Décision - Autorisation

Madame Alexandra SIARRI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique volontariste dans le cadre de la stratégie territoriale de résorption de squats, établie en partenariat avec l'Etat, les Villes et le Département.

Ces engagements portent d'une part sur la sécurisation des conditions de vie dans les squats (partenariat avec Dédale), la poursuite des missions de médiation auprès des publics vivant en squat ou bidonvilles (partenariat avec l'ABMS) et le soutien à la plateforme gérée par la Fondation COS Alexandre Glasberg, dédiée à l'observation des campements ainsi qu'à la réalisation de diagnostics sociaux et d'orientation pour les ménages vivant dans ces campements.

➤ **Association DÉDALE - Sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles – Subvention plafonnée à 30 000 € pour l'année 2026**

Bordeaux Métropole recense environ 1 500 personnes vivant en squats ou en campements dans l'agglomération répartis sur 74 sites. La question du mal-logement et de la vulnérabilité sociale est au cœur de l'action métropolitaine, dont les engagements portent sur :

- la sécurisation des conditions de vie dans les squats existants,
- l'expérimentation de solutions d'hébergement temporaire dans un parcours d'insertion par le logement, en complément des dispositifs de droit commun.

Ces deux engagements concourent à l'insertion des publics les plus vulnérables, puisque les conditions d'hygiène sont un déterminant fort de l'accès à la scolarité, au travail et aux droits en général.

Dédale a été fondée en 2022 pour lutter contre le mal-logement et est composée des associations suivantes : Médecins du Monde, Fondation pour le logement des personnes défavorisées, Compagnons Bâisseurs, Architectes sans frontières, Réseau Education Sans Frontières, Les Gratuits, Gironde Solidarité, Tri Potes et Mascagne. L'association fonctionne en partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux et vise 2 objectifs :

- identifier et réhabiliter des biens temporairement vacants permettant, en accord avec les propriétaires, une occupation transitoire par des personnes sans logement ou mal logées,

- sécuriser les conditions de vie dans les squats et bidonvilles, en permettant l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité.

Ce dernier objectif rejoint les engagements de Bordeaux Métropole dans le cadre de sa contribution à la stratégie de résorption des squats. Le bilan d'intervention 2025 de Dédale est détaillée en annexe.

Le projet de l'association Dédale s'inscrit parfaitement dans l'objectif de sécurisation et d'amélioration des conditions de vie en squats et bidonvilles.

Dans ce cadre, l'association Dédale œuvrera à la réduction des risques liés à l'habitat informel. Des travaux de sécurisation des sites seront réalisés (notamment eau, assainissement, hygiène, sanitaires, électricité, charpente/toiture).

Principaux indicateurs financiers :

	Budget réalisé 2025		Budget prévisionnel 2026		Evolution entre 2025 et 2026
BUDGET DE L'ACTION	54 578 €		65 658 €		20 %
Dépenses totales de fonctionnement	54 578 €		65 658 €		
<i>Dont principaux postes de dépenses :</i>					
Charges de personnel	32 73 €	60%	32 760 €	50%	-0,04 %
Achats d'études, de prestations de service, et achats stockés de matières et fournitures	14 597 €	27%	22 430 €	34%	54%
Charges fixes de fonctionnement	5 848 €	11%	8 284 €	13%	42%
Recettes totales de fonctionnement	54 578 €		65 658 €		
<i>Dont participations financeurs :</i>					
Contribution de Bordeaux Métropole	30 000 €	55%	30 000 €	46%	0 %
Contribution Ville de Bordeaux	2 500 €	5%	2 500 €	4%	0 %
Fondation Castorama	10 000 €	18 %	-		
Fondation de France	- €		30 000 €	46 %	

Le budget 2026 de l'association est en hausse de 20% par rapport à 2025, afin de multiplier les interventions sur les sites, et fait l'objet d'une augmentation des recherches de financements auprès de de fondation.

Pour assurer la poursuite de ces actions, il est proposé de reconduire le soutien de Bordeaux Métropole à l'association à hauteur de 30 000 euros.

➤ **Association Agence Bordelaise de Médiation Sociale (ABMS) – Dispositif à destination des personnes en situation de squats – Subvention plafonnée à 200 000 € pour l'année 2026**

Depuis 2015, Bordeaux Métropole soutient l'Agence Bordelaise de Médiation Sociale, qui intervient dans les sites occupés par des bidonvilles et des squats afin de prévenir, gérer et résorber les squats.

Les interventions des médiateurs de l'ABMS visent à :

- recenser les situations de l'ensemble des squats,
- participer à l'amélioration des conditions de vie en sollicitant les partenaires,
- favoriser l'accès aux droits en mettant en relation les personnes avec les institutions,
- contribuer à la résolution d'éventuels conflits entre les groupes au sein d'un squat ou avec le voisinage.

Pour 2026, l'association œuvrera à :

- mobiliser les médiateurs sur les sites les plus importants et fléchés en résorption en facilitant les interventions techniques de Bordeaux Métropole mais aussi des associations intervenant à la demande de la Métropole (Dédale, Diaconat...) ;
- poursuivre la mobilisation sur les conditions de vie en particulier sur l'accès à l'eau et la gestion des déchets ;
- renforcer la dynamique engagée en faveur de la scolarité, la santé et de l'insertion ;
- soutenir les initiatives des collectivités territoriales en faveur de la résorption des squats et bidonvilles.

Principaux indicateurs financiers :

	BUDGET REALISE 2025		BUDGET PREVISIONNEL 2026		Evolution entre 2025 et 2026
BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	1 464 227 €		1 526 730 €		+ 4 %
Dépenses totales de fonctionnement	1 464 227 €		1 526 730 €		
<i>Dont principaux postes de dépenses :</i>					
Charges de personnel	1 238 096 €	85 %	1 288 641 €	84 %	+ 4 %
Services extérieurs (Rémunérations intermédiaires et honoraires, sous-traitance générale, déplacements)	125 347 €	9 %	133 649 €	9 %	+ 7 %
Impôts et taxes	81 685 €	6 %	85 840 €	6 %	+ 5 %
Recettes totales de fonctionnement	1 464 227 €		1 526 730 €		
<i>Dont participations financeurs :</i>					
Contribution de Bordeaux Métropole	200 000 €	14 %	200 000 €	13 %	
Contribution Ville de Bordeaux	666 000 €	45 %	670 000 €	44 %	+ 1 %
DIHAL DDETS	120 000 €	8 %	120 000 €	8 %	
Emplois aidés	103 272 €	7 %	45 621 €	3 %	- 56 %*
Bailleurs sociaux	161 041 €	11 %	183 820 €	12 %	+ 14 %
Conseil Départemental	30 000 €	2 %	30 000 €	2 %	

*Emplois aidés : la baisse des recettes est liée à l'absence de renouvellement et création de nouveaux emplois aidés « Adultes relais.

Le bilan des actions 2025 est joint en annexe. Pour assurer la poursuite de ces actions, il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 200 000 euros.

➤ **Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles – Participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme départementale – Subvention plafonnée à 40 000 € pour l'année 2026**

La stratégie départementale fait l'objet d'une convention entre l'Etat et les collectivités (2023/ 2027). La convention définit les missions d'une plateforme de résorption confiée à la Fondation COS Alexandre Glasberg qui vise à :

- observer et suivre les squats et bidonvilles sous forme de base de données numériques (outil partagé mis à disposition par l'Etat),
- réaliser le diagnostic social individuel des ménages vivant en squat et bidonvilles, à partir d'un recensement des personnes, sur la base du volontariat des publics et de critères partagés par les membres de la plateforme,
- orienter les ménages vers des solutions adaptées en fonction de l'évaluation sociale et de la disponibilité de l'offre, vers du logement ou de l'hébergement le cas échéant avant l'expulsion.

Le champ d'intervention de la plateforme couvre l'ensemble des occupations illicites, sur des terrains ou des bâtiments, publics et privés, à l'exception des installations illicites de gens du voyage.

Chaque année, c'est environ 33 sites et autour de 550 personnes qui sont diagnostiqués.

Bordeaux Métropole poursuit sa politique volontariste au travers du soutien à la stratégie départementale en :

- coordonnant les interventions d'amélioration des conditions de vie des occupants sur les sites, et les actions de prévention et de sécurisation des sites vulnérables et des sites métropolitains libérés,
- mobilisant son patrimoine temporairement vacant pour réaliser des Logements Temporaires d'Insertion (LTI),
- assurant la prise en charge des parcours résidentiels vers la sortie positive des ménages en LTI par le biais d'un accompagnement social lié au logement (mission confiée au Diaconat).

Principaux indicateurs financiers :

	BUDGET REALISE 2025		BUDGET PREVISIONNEL 2026		Evolution entre 2025 et 2026
BUDGET GLOBAL					
Dépenses totales de fonctionnement	142 998 €		176 000 €		+ 23 %
<i>Dont principaux postes de dépenses :</i>					
Charges de personnel	123 623 €	86 %	149 810 €	85 %	+ 21 %
Services extérieurs	15 808 €	11 %	21 072 €	12 %	+ 33 %
Recettes totales de fonctionnement	142 998 €		176 000 €		+ 23 %
<i>Dont participations financeurs :</i>					
Contribution de Bordeaux Métropole	40 000 €	28 %	40 000 €	23%	Même montant
Contribution Etat (DDETS)	130 000 €	91 %	136 000 €	77%	+ 5 %

Les écarts de dépenses entre l'année 2025 et 2026 s'expliquent principalement par des postes non pourvus en 2025. Le bilan des actions 2025 est joint en annexe.

Pour assurer la poursuite de ces actions, il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 40 000 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération communautaire n°2014-105 du 14 février 2014, décidant de mettre en place et de financer une mission de médiation en faveur des populations d'origine bulgare et roumaine en situation de squat à l'échelle du territoire métropolitain, de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social,

VU la délibération communautaire n°2014-438 du 11 juillet 2014, décidant l'adhésion de Bordeaux Métropole au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation,

VU la délibération métropolitaine n°2015-252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général an matière de subventions accordées aux organismes de droit privé,

VU l'instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles,

VU la délibération n°2019-384 du 21 juin 2019 portant sur la création de la mission squats,

VU la délibération n°2020-558 du 18 décembre 2020 relative au financement de la plateforme de résorption des squats et bidonvilles.

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU la demande de subvention déposée le 17 juillet 2025 par l'association Dédale,

VU la demande de subvention déposée le 9 juillet 2025 par l'association Agence Bordelaise de Médiation Sociale,

VU la demande de subvention déposée le 9 juillet 2025 par la Fondation COS Alexandre Glasberg Dédale,

ENTENDU le rapport de de présentation

CONSIDERANT la nécessité de participer à la stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention plafonnée à **30 000 euros** à Dédale pour l'année 2026, selon les modalités du projet de convention joint,

Article 2 : d'attribuer une subvention plafonnée à **200 000 euros** à l'Agence Bordelaise de Médiation Sociale (ABMS) pour l'année 2026, selon les modalités du projet de convention joint,

Article 3 : d'attribuer une subvention de **40 000 euros** à la Fondation COS Alexandre Glasberg pour l'année 2026, selon les modalités définies dans la convention annexée,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer les conventions financières ci-annexées, ainsi que tout document intervenant dans ce cadre ou en découlant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération.

Article 5 : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours :

- au chapitre 65, compte 65748, fonction 424 pour l'association Dédale,
- au chapitre 65, compte 657382, fonction 424 pour l'Agence Bordelaise de Médiation Sociale,
- au chapitre 65, compte 65748, fonction 424 pour la Fondation COS Alexandre Glasberg.

Résultat du vote : Adoptée à la majorité.

Pour : 102
Contre : 1 (M. Jimmy BOURLIEUX)
Abstention : 0
Non-participation au vote : 1 (M. Olivier ESCOTS)

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--